



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°03/2020
Mardi 16 Juin 2020 à 12 h 00 mn
(Séance publique)

Lot Unique

Passé en application de l'article 16 § 1, article 17 § 1 du règlement du relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (29 Juin 2015).

***ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR
LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE ABDELMALEK
ESSAADI***

Cahier des Prestations Spéciales

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI

Appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique en vertu des dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.(29 Juin 2015)

Entre les soussignés :

Monsieur *le Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi,*

D'une part

Et la société « » -

- Monsieur ;
- Agissant en son nom et pour le compte de la société « » ;
- Adresse du siège social :
- Adresse du siège élu :
- Inscrit au Registre de commerce de sous le n°
- Affiliée à la CNSS sous le n°
- Patente sous le n° :
- Titulaire du Compte ouvert au nom de la Société « » à - Agence
..... sous le n°

Désigné (ci-après) par **le fournisseur**

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

En application des prescriptions du chapitre IV- Article 17, paragraphe 1 et 3, Article 20 -I- et Article 36 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet : **L'Achat De Matériel Informatique Pour Les Etablissements De L'université Abdelmalek Essaadi**

ARTICLE 2 : LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Conformément à l'article 5 du CCAG-T, les documents constitutifs du marché qui résultera du présent appel d'offres sont les suivants :

- L'acte d'engagement ;
- Le C.P.S ;
- Le bordereau des prix- détail estimatif ;
- Le C.C.A.G.T.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

ARTICLE 3 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX

Le soumissionnaire est soumis aux dispositions des textes généraux ci-après :

1. Le décret n° 2-14-394 du 16 Chaâbane 1437(13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
2. Le règlement du 29 Juin 2015 relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
3. Le Dahir 1.15.05 du 29 Rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
4. Le dahir N° 1.03.195 du 16 Ramadan 1424 (11-11-2003) portant promulgation de la loi N° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
5. Le Dahir n° 1-00-199 du 15 Safar 1421(19 Mai 2000) portant promulgation de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur.
6. Le décret n°2-03-703 du 18 Ramadan 1424 (13 novembre 2003) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat ;
7. Dahir n° 1-03-194 du 14 regeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail.
8. Le dahir n°1-56-211 du 11 Décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	4
--	--	---

9. Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre ;
10. Le dahir n° 1-85-437 du Rabia II 1406 (20 Décembre 1986) portant promulgation de la loi n° 30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tel qu'il a été modifié et complété ;
11. Le décret Royal n° 330-66 du 10 Moharrem (21 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique ;
12. La circulaire du premier Ministre n° 397 Cab du 05 Décembre 1980 (27 Moharam 1401) relative aux assurances des risques situés au Maroc ;
13. La circulaire C9/20/DEPP du 31 Mars 2020, du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

S'ajoutant à ces documents tous les textes législatifs et règlements rendus applicables à la date de signature du marché.

Si les textes généraux prescrivent des clauses contradictoires entre eux, l'entrepreneur devra se conférer aux plus récents d'entre eux.

Le titulaire devra procurer ces textes s'il ne les possède pas déjà et ne pourra en aucun cas exciper de leur ignorance ni de se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS

Le fournisseur, sauf consentement préalable donné par écrit par le maître d'ouvrage, ne communiquera le marché qui résultera du présent appel d'offres, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par le maître d'ouvrage ou en son nom et au sujet du marché qui résultera du présent appel d'offres, à aucune personne employée par le fournisseur à l'exécution du marché qui résultera du présent appel d'offres. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document autre que le marché qui résultera du présent appel d'offres demeurera la propriété du maître d'ouvrage et tous ses exemplaires seront retournés au maître d'ouvrage, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

ARTICLE 5 : CARACTERE ET NATURE DES PRIX

Les prix du marché qui résultera du présent appel d'offres sont fermes et non révisables. Le fournisseur renonce expressément à toute révision de prix.

Le marché qui résultera du présent appel d'offres est à prix unitaires. Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix ou bordereau des prix détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Ces prix sont établis en dirhams marocains. Ils comprennent le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, taxes, frais, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	5
--	--	---

ARTICLE 6: DEFINITION DES PRIX

Les prix s'entendent Toutes Taxes comprises (TTC).

ARTICLE 7 : MONTANT DU MARCHE

Le marché issu du présent appel d'offres est un marché à prix unitaires. Les prix du marché qui résultera du présent appel d'offres seront libellés en Dirhams Marocain. Le montant global du marché est arrêté à la somme de..... Dirhams. Ce montant est non révisable et s'entend toutes taxes comprises.

ARTICLE 8 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à : Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de livraison du matériel.

ARTICLE 9: PENALITES DE RETARD

A défaut d'avoir terminé les travaux dans les délais prescrits, il sera appliqué à l'entrepreneur une pénalité par jour calendaire de retard de **1% (Un pour mille)** du montant initial du marché qui résultera du présent appel d'offres éventuellement majorée par les montants correspondants aux travaux supplémentaires ou à l'augmentation dans la masse des travaux.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues à l'entrepreneur. L'application de ces pénalités ne libère en rien l'entrepreneur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à **Huit pour cent (8 %)** du montant initial du marché qui résultera du présent appel d'offres éventuellement majorée par les montants correspondants aux travaux supplémentaires ou à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché qui résultera du présent appel d'offres après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives prévues par le chapitre VIII du CCAG-Travaux.

ARTICLE 10 : LIVRAISON

Le fournisseur est tenu d'assurer la livraison de ce matériel **aux Etablissements de l'Université Abdelmalek Assaâdi de Tétouan, Tanger, Larache et Al Hoceïma.**

Avant le commencement de la livraison, le titulaire du marché doit prendre attache avec les responsables de l'Université pour avoir la liste des établissements de livraison et les quantités à livrer.

Cette livraison sera effectué en présence des représentants des responsables concernées.

Toute livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables de l'administration, hors les samedis, dimanche, les jours fériés et les congés. Un préavis d'au moins 48 heures doit parvenir à la direction bénéficiaire.

La livraison sera effectuée par le fournisseur à ses frais et sous sa seule responsabilité, l'enlèvement et le remplacement des fournitures reconnues non conformes incombent également au fournisseur.

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	6
--	--	---

Toutes les fournitures non conformes aux spécifications exigées seront purement et simplement refusées, leur remplacement immédiat sera à la charge du fournisseur.

ARTICLE 11 : EXÉCUTION DU MARCHE ET RECEPTION DU MATERIEL

1-Réceptions provisoire et définitive :

Le matériel sera réceptionné conformément aux prescriptions du bordereau des prix détail estimatif annexé au marché qui résultera du présent appel d'offres et ce après vérification par les soins de la commission de réception et d'examen de la conformité des articles à livrer.

La réception provisoire ne sera prononcée qu'une fois que tous les articles prévus dans le marché sont livrés aux lieux d'affectation et acceptés par la commission d'examen de la conformité, un procès verbal sera établi à cette fin.

La date de la réception provisoire sera prise en compte d'une part, pour l'application éventuelle des pénalités de retard et d'autre part pour la fixation de l'échéance de garantie.

La réception définitive sera prononcée après expiration du délai de garantie.

2-Réfaction :

Si les articles présentés sont reconnus non conforme, la commission les rejette et le titulaire devra les remplacer immédiatement.

ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT

Le cautionnement provisoire est fixé à : **250 000.00 Dhs**

Le montant du cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3%)** du montant initial du marché qui résultera du présent appel d'offres. Si l'entrepreneur ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de **vingt (20) jours** à compter de la date de la notification de l'approbation du marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat et ce, conformément aux dispositions de l'article 18 paragraphe 1 alinéa 4 du CCAAGT.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAAG-T, à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des travaux.

ARTICLE 13 : MODE DE REGLEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte courant ou postal ou bancaire ou au trésor ouvert au nom du fournisseur.

RIB :..... ; ouvert à la banque ou CCP Indiqué à l'acte d'engagement du soumissionnaire.

ARTICLE 14 : ÉLECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR

A défaut d'avoir élu domicile au niveau de l'acte d'engagement, toutes les correspondances relatives au marché qui résultera du présent appel d'offres sont valablement adressées au domicile élu par

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	7
--	--	---

l'entrepreneur, sis.....
.....Maroc. En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE- DÉLAI DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 7 % du montant initial du marché qui résultera du présent appel d'offres. Cette retenue de garantie pourra être remplacée à la demande du fournisseur par une caution bancaire.

Dans le cas où elle ne pourrait pas être transformée en caution bancaire, elle serait déduite de la facture présentée au paiement.

Elle sera libérée dès la prononciation de la réception définitive.

La durée de garantie du matériel objet du présent appel d'offres est fixée à **une année**.

Les garanties offertes porteront sur le remplacement des pièces défectueuses et couvriront, outre la fourniture gratuite des pièces de rechange, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel.

Il est précisé que les garanties consenties s'appliquent à tout défaut et à tout vice de construction non imputable à une fausse manœuvre ou à une faute de conduite et au manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Pendant la période de garantie le titulaire assurera gratuitement la maintenance en bon état du matériel livré et exécutera à la demande de l'administration toute réparation, changement de pièces et modification nécessaire. Cette garantie s'étend à toutes les pièces.

ARTICLE 16 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

- La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché qui résultera du présent appel d'offres sera opérée par les soins du Président de l'Université Abdelmalek Essaadi ou la personne habilité par lui à cet effet;
- Au cours de l'exécution du marché qui résultera du présent appel d'offres, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché qui résultera du présent appel d'offres ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité ;
- Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13 ;
- Le paiement prévus au marché qui résultera du présent appel d'offres sera effectué par **le Trésorier Payeur auprès de l'Université Abdelmalek Essaâdi**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché qui résultera du présent appel d'offres;
- Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché qui résultera du présent appel d'offres une copie du marché portant la mention « **exemplaire unique** » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Le titulaire s'acquitte des droits auxquels peuvent donné lieu le timbre et l'enregistrement du marché qui résultera du présent appel d'offres, tels que ces droits résultent des lois et règlement en vigueur.

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	8
--	--	---

ARTICLE 17: FRAIS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE :

Conformément aux dispositions de l'article 7 du CCAG-T, l'entrepreneur doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché qui résultera du présent appel d'offres, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 18 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Si, en cours d'exécution du marché, des différends et litiges surviennent avec l'entrepreneur, les parties s'engagent à régler ceux-ci dans le cadre des stipulations du chapitre IX du CCAG-T. Les litiges éventuels entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur sont soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 19 : CONDITION DE RESILIATION DU MARCHE

La résiliation du marché qui résultera du présent appel d'offres peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues par l'article 142 du règlement précité et celles prévues à l'article 69 du CCAG-T.

La résiliation ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge de l'entrepreneur, le ministre, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont l'entrepreneur est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la Commission des Marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés de son administration.

ARTICLE 20 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché qui résultera du présent appel d'offres ne sera valable, définitif qu'après son approbation par Monsieur le Président de l'université Abdelmalek Essaâdi et son visa par le contrôleur d'Etat.

L'approbation de marché est notifiée aux attributaires dans un délai maximum de Soixante quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, le fournisseur est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Les conditions de prorogation de ce délai sont celles de l'article 136 du règlement précité.

ARTICLE 21 : ASSURANCES

L'entrepreneur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement des travaux, les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché et ce, conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG-Travaux.

ARTICLE 22 : CAS DE FORCE MAJEURE

Si le titulaire se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements contractuels, il est tenu d'avertir par écrit le maître d'ouvrage de l'origine et de la fin des cas de force majeure et ce conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-T.

Pour appréciation des cas de force majeure, il sera fait application des articles n° : 268 et 269 du Dahir du 9 Ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations.

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	9
--	--	---

ARTICLE 23 : SOUS TRAITANCE

Après la signature du marché issu du présent appel d'offres, le contractant peut en confier l'exécution d'une partie à un tiers, sous réserve de notifier à l'administration la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que l'identité, la raison ou la dénomination et l'adresse des sous-traitants conformément à l'article 141 du règlement précité.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises du contractant prévues à l'article 24 du décret précité

Le maître d'ouvrage peut exercer un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'accusé de réception.

Le contractant demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché découlant du présent appel d'offres et est considéré le seul interlocuteur avec le maître d'ouvrage.

ARTICLE 24 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS AU MAROC

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des travaux réalisés au Maroc dans le cadre du présent marché. Cependant, le titulaire peut opter pour une imposition forfaitaire au taux de huit pour cent (8 %) sur le montant hors TVA dans les conditions prévues à l'article 16 du code général des impôts.

ARTICLE 25: MESURES DE SECURITE ET D'HYGIENE

L'entrepreneur s'engage à respecter les mesures de sécurité et d'hygiène conformément aux dispositions de l'article 33 du CCAG-Travaux.

ARTICLE 26: PROTECTION DES EMPLOYES DE L'ENTREPRENEUR, LEURS SOINS ET SECOURS

L'entrepreneur ainsi que ses sous-traitants sont soumis aux obligations prévues par les lois et règlements en vigueur régissant notamment celles énumérées au niveau de l'article 23 du CCAG-Travaux.

L'entrepreneur doit aussi se conformer aux dispositions de l'article 34 du CCAGT en matière de soins et de secours aux ouvriers et employés.

ARTICLE 27 : OCTROI D'AVANCE

Conformément aux dispositions du décret n° 2-14-272 du 14 Rejeb 1435 (14 mai 2014) relatif aux avances en matière de marchés publics, le marché qui résultera du présent appel d'offres donnera lieu à des versements à titre d'avance au titulaire du marché. L'avance s'entend des sommes que le maître d'ouvrage verse au profit du titulaire du marché pour assurer le financement des dépenses engagées en vue de l'exécution des prestations objet du marché. Le prestataire ne peut se prévaloir, ni pour éluder les obligations de son marché ni pour élever des réclamations des sujétions qui peuvent être occasionnées, du retard éventuel de versement de l'avance.

L'avance ne peut être octroyée que dans le respect des règles relatives à l'exigibilité des dettes de l'Etablissement Public.

L'avance ne peut être cumulable avec le nantissement du marché qui résultera du présent appel d'offres.

Le titulaire du marché qui résultera du présent appel d'offres est tenu de constituer, préalablement à l'octroi de l'avance, une caution personnelle et solidaire s'engageant avec lui à rembourser la totalité du montant des avances consenties par le maître d'ouvrage. La caution doit être du même montant de l'avance, mobilisable en

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	10
--	--	----

tout temps, ne comportant aucune réserve ou restriction, demeurant affectée aux garanties pécuniaires exigées des titulaires des marchés publics, et choisie parmi les établissements agréés à cet effet conformément à la législation en vigueur. Cette caution restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance. L'avance est réglée au prestataire dans les 30 jours après la notification de l'ordre de service de commencement des travaux et après la constitution et l'acceptation de la caution.

Le remboursement du montant de l'avance est effectué par déduction sur les acomptes dus au titulaire du marché. Le remboursement du montant total de l'avance doit, en tout état de cause, être effectué lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire du marché atteint 80 % du montant toutes taxes comprises des prestations qui lui sont confiées au titre du marché qui résultera du présent appel d'offres.

ARTICLE 28 : DESCRIPTIF TECHNIQUE ET REPARTITION DU MATERIEL

Article N° : 1

Serveur

Processeur Intel Xeon E-2224 3.4GHz, 8M cache, 4C/4T, turbo (71W)

Carte mère chipset: Intel C246

Mémoire 8GB 2666MT/s DDR4 ECC UDIMM

Disque Dur 2* 1TB 7.2K RPM SATA 6Gbps 512n 3.5in Cabled Hard Drive

C13 to C14, PDU Style, 10 AMP, 6.5 Feet (2m), Power Cord

DVD-RW

iDrac9, Basic

- Contrôleur Raid : Software RAID 0/1/5/10

- On-Board Broadcom 5720 Dual Port 1Gb LOM

- PCI-e - 8 USB ,1 port micro-USB iDRAC dédié interneAlim 350W

- Format TOUR 4U

- Garantie 3ans .

Article N° : 2

- Logiciel de Smulation ARENA

* Version Enseignement 10 postes validité 2 Cycles Universitaires (2019/2020 et 2020/2021)

* Renouveauement annuel de la Licence à partir de l'Année Univrsitaire (2021/2022)

Article N° : 3

Chassis pour Serveur Lame

* Format : Rack SU / Tower

* 1Gb Switch Module Internal 16 ports to

* External 8 ports

* DVD+/-RW, SATA, Internal

* Alimentation : Alimentation Redondante Power Supply, 4 x 1600W, (2+2)

* 1x Baie 25 Emplacements 2.5 Hot Plug VRTX

* HDD Inclus : 12* 600GB 10K RPM SAS 12Gbps 2.5in Hot-plug Hard Drive

*** 4 x Serveur Lame**

* Processeur : 2 * Intel Xeon Gold 5217 3.0G, 8C/16T, 10.4GT/s 2UPI, 11M

* Mémoire : 8*32GB RDIMM, 2933MT/s, Dual Rank

* Disque Dur : 2 x 600GB 10K RPM SAS 12Gbps 512n 2.5in Hot-plug

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	11
--	--	----

- * iDRAC9 Enterprise
- * Controleur Raid : Oui

Article N° : 4

SAP Business One Professionnel

Maintenance Annuelle SAP

Article N° : 5

ORACLE Standard Edition 2 (30 Utilisateur)

Processor Licence

Software Update Licence & Support (annuel)

Article N° : 6

Visual Studio Professional 2019

Article N° : 7

Sparx System Enterprise Architect (Entreprise Workhorse)

Article N° : 8

- IMPRIMANTE 3D M300 Plus

- * Large build volume (300x300x300mm)
- * Wi-Fi and Ethernet connectivity
- * 3D printing Farms ready
- * Advances remote management
- * Filament endstop mechanism
- * Bult-in camera
- * Intuitive LCD touchscreen
- * Improves axes geometry
- * Upgraded extruder
- * Upgrads cooling system (double fan and extruder cooling)
- * Redsigned hotend (V3)
- * Redsigned nozzle with new geometry
- * Compatible with semi-flexible materials
- * Compatible with Z-Ultrat
- * wide range of dedicated filaments
- * External materials are applicable

Article N° : 9

USB CNC 6090 4Aixs 2.2KW VFD Gravure ROUTER ENGRAVER moulin FORAGE FRAISEUSE KIT

Article N° :10

Imprimante LaserJet Monochrome

Système d'exploitation Windows Client (32/64 bits), Win10, Win8.1, Win 8 Basic, Win8 Pro, Win8 Enterprise, Win8 Enterprise N, Win7 Starter Edition SP1, UPD Win7

- Processeurs : Processeur de priorité personnalisé

Vitesse du processeur: 1 200 MHz

- Technologie: Laser

Capacité maximale en entrée (feuilles): Jusqu'à 350

Capacité d'entrée papier : 300 feuilles max (bac 1 : bac universel de 100 feuilles, bac 2 : bac d'alimentation 250 feuilles)

Gestion du support fini : Impression R/V manuelle, alimentation manuelle ou feuille à feuille, acheminement direct du papier

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	12
--	--	----

Type de support et capacité, bac 1:feuilles: 100, enveloppes: 10,

- Type de support et capacité, bac 2 : feuilles : 250
- Capacité maximale en sortie (feuilles) : Jusqu'à 150
- Capacité de sortie : Jusqu'à 150
- Gestion de sortie du papier, standard : Bac de sortie de 150 feuilles
- Marge du bas (A4) : 4 mm
- Marge de gauche (A4) : 4 mm
- Marge de droite (A4) : 4 mm
- Marge du haut (A4) : 4 mm

Résolution d'impression (optimale): Lignes fines (1 200 x 1 200 ppp);

FastRes 1200 (600 x 600 ppp; jusqu'à 4 800 x 600 ppp avec amélioration), HP ProRes (1 200 x 1 200 ppp), Économode;

Standard: 256 Mo de mémoire DRAM; 256 Mo de mémoire flash; Maximum : 256 Mo de mémoire DRAM; 256 Mo de mémoire flash

Connectivité, standard : 1 port USB 2.0 haut débit

- Prêt pour le réseau : En option

Alimentation : Tension d'entrée : B108220 V : De 220 à 240 V CA (+/- 10%), 50/60 Hz (+/- 2 Hz);

- Type d'alimentation électrique : Interne
- Logiciels fournis : Logiciels d'imprimante sur CD-ROM
- Compatible Mac : Oui

- Polices et types de caractères : 45 polices TrueType à taille variable

Tailles de support, personnalisées : Bac 1 : 76 x 127 à 216 x 356 mm ; Bac 2, bac 3 en option : 100 x 148 à 216 x 356 mm

Prise en charge (mètres): Bac d'alimentation 1, bac d'alimentation 2 : A4; A5; A6; B5 (JIS); B6 (JIS); 16K (195 x 270 mm, 184 x 260 mm, 197 x 273 mm); 10 x 15 cm; Oficio (216 x 340 mm); Cartes postales (JIS simple, JIS double); Enveloppes (DL, C5, B5)

Types de supports : Papier (ordinaire, EcoFFICIENT, léger, épais, bond, couleur, préimprimé, perforé, recyclé, brouillon); Enveloppes; Étiquettes

Dimensions minimales 381 x 357 x 216 mm;

Vitesse d'impression noire Noir (A4, recto simple) Jusqu'à 35 ppm

Article N° :11

Switch

Le switch est un commutateur Gigabit Ethernet non-modulaire, empilable, offrant une solution d'accès pour les réseaux de campus et les sites distants.

- Norme(s) réseau : 10/100/1000 Mbps
- Nombre de Ports 10/100/1000 Mbps : 24
- Nombre de Ports combo SFP (RJ45/Fibre) : 4
- Rackable : oui
- Manageable : oui
- Niveau d'administration : niveau 3
- SNMP : oui
- PoE (Power over Ethernet) : oui
- Nombre de ports PoE : 24
- Empilage (Stack) : physique
- Compatible IPv6 : oui

Article N° :12

ODROID-XU4 + câble d'alimentation + câble réseau Ethernet RJ45

- ODROID-XU4 Quad Core 2GHz A15, 2GB RAM, USB 3.0
- Samsung Exynos5422 Cortex™-A15 2Ghz and Cortex™-A7 Octa core CPUs
- 2Gbyte LPDDR3 RAM PoP
- 2 x USB 3.0 et 1 x USB 2.0
- Port Ethernet Gigabit
- Alimentation 5V/4A
- Câble réseau Ethernet RJ45
- Carte SD 32G

Article N° :13**Starter kit raspberry pi 3**

- Raspberry Pi 3 Modèle B Quad-CoreBROADCOM 64bit ARMv8 1.2 GHz 1 GBRAM
- Boîtier
- Alimentation 5.1V/2.5A
- Dissipateur Thermique
- Câble HDMI
- Carte SD 32G

Article N° :14**LeMaker HiKey 960**

- SoC : Kirin 960 SoC
- CPU : 4*Cortex A73 (up to 2.3GHz) + 4*Cortex A53 (up to 1.8GHz) et architecture Big.Little pour CPU
- GPU : ARM Mali G71 MP8, up to 900MHz
- RAM : 3GB LPDDR4 SDRAM @ 1866MHz
- PMU : Hi6421GWCV530 Hi6422GWCV211 Hi6422GWCV212
- Stockage : 32GB UFS flash storage et slot carte SD (SD3.0, SDR104, up to 2TB)
- USB : 2 x USB 3.0 + 1 x USB 2.0
- Alimentation : alimentation 12V@2A

Article N° :15**Carte DSP : 66AK2H14**

CPU :

- 4 cores DSP TMS320C66x, 1.0 GHz C66x Fixed- and Floating-Point DSP Core, Memory : 32KB L1P, 32KB L1D and 1024KB Local L2
- 4 ARM Cortex-A15, 1.4 GHz and 4MB of L2 Memory
- Shared Memory : 6MB SRAM
- **Hardware Features :**
- 2 GB ECC DDR3 on board
- 2 GB ECC DDR3 1333 SO-DIMM
- 512 MB NAND Flash
- 128 Mb NOR Flash
- 1Mb I2C EEPROM for local boot (remote boot possible)
- Dual 10/100/1000 Ethernet ports on board
- GPS Input
- uSIM Connector
- LCD Display
- User programmable LEDs and DIP switches

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	14
--	--	----

- 60-pin JTAG emulator header

Article N° :16

Max 10 Neek

Board Category:Development Kit

Components & Interface: **Audio:**Iomic; **Expansion:**Generic; **Industry Standard:**Ethernet, PS2; **Video:**Camera

End Market: Consumer, Industrial, Test & Measurement

Technology: ASIC Prototyping, DSP, Embedded Design, General Purpose

Board Feature:General User IO: 7 Segment Display, LED, Push Button, Slider Switch

MAX Series:MAX 10: MAX 10 DA

Development Kit Hardware Contents

- 50K LEs; On-board USB Blaster; 64MX16 & 128MX8 1 Gb DD3 SDRAMs
512Mb Quad SPI Flash Memory; MicroSD Card Socket; GB Ethernet PHY
5-point Color LCD with 800X600 Resolution; HDMI; 8M Pixel MIPI Camera with Auto Focus
Humidity and Temperature Sensor; Light Sensor; Accelerometer; Power Monitor
Five Push-buttons; Ten slide switches; Ten Red LEDs; Two 7-Segment Displays

Development Kit Software Contents

- Max 10 Neek Control Panel
Max 10 Neek System Builder
Schematic and Mechanical Drawing
Reference Designs for the Peripherals

Article N° :17

Ordinateur portable

Intel Core i7-8565U Processor (8M Cache, up to 4.60 GHz) - WiFi 802.11 a/c, Bluetooth® 4.0

Carte graphique Intel® UHD 620

NVIDIA MX130 GDDR5 2 Go

Mémoire 8GB, 2x4GB, DDR4

Disque Dur 2.5" 1TB 5400 RPM SATA HD

Écran 15,6" HD (1 366 x 768) antireflet, webcam et microphone

Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2

Wireless Driver for Intel 9560 + Bluetooth 5.0

Carte réseau Gigabit Ethernet - Lecteur de carte mémoire SD 3.0 - Port USB 2.0 - port VGA - port USB 3.1 1re gén.

Type C™ avec DisplayPort et Power Delivery - port HDMI 1.4 - port RJ-45 - port USB 3.1 1re génération - port USB 3.1 1re gén. (avec fonction PowerShare)

Windows academic

Sacoche

Garantie 3 ans

Article N° :18

Logiciels : Matlab pour 10 Utilisateurs

Article N° :19

Station de Travail :

Processeurs Intel Xeon Silver 4214 2.2GHz,(3.2GHz Turbo, 12C, 9.6GT/s 2UPI, 16.5MB Cache, HT (85W)

(8 C 2,4 GHz Turbo, 20MB, 8 GT/s) évolutif à 2

Mémoire 16GB 2x8GB DDR4 2933MHz

Disque Dur 3.5" 2TB 7200rpm SATA HD
Controlleur Integrated Intel AHCI SATA chipset controller (8x 6.0Gb/s), SW RAID 0,1,5,10
Graveur DVD 8x DVD+/-RW 9.5mm
Controlleur audio Codec audio haute définition Realtek ALC3234 intégré
Carte Graphique : NVIDIA Quadro P400, 2GB, 3 mDP to DP
1DVI-I) (1DP-DVI & 1DVI-VGA adapter),
Souris Optical Mouse - MS116 - Black
Clavier Multimedia Keyboard - French (AZERTY)
Windows 10 professionnel 64bit FR,
- Carte Ethernet 10/100/1000 ,
- Garantie 3 ans J+1 Pièces & Main d'œuvre sur site

Article N° :20

Station de Travail :
Processeur Intel Xeon E-2236,(6 Core, 12MB Cache, 3.4Ghz, 4.8Ghz Turbo)
Chipset Intel® C246 Chipset
Mémoire 16GB 2x8GB 2666MHz DDR4
Disque Dur 2 * 1TB 7200rpm SATA 3.5"
Carte Graphique NVIDIA Quadro P400, 2GB, 3 mDP to DP
Lecteur 8x DVD+/-RW 9.5mm
Souris Optical Mouse - MS116 - Black
Clavier Multimedia Keyboard - French (AZERTY)
Windows 10 Pro 64
Garantie 3-3-3 sur site

Article N° :21**Serveur**

Processeur : 2 * Intel Xeon Silver 4216 2.1G, 16C/32T, 9.6GT/s, 22M Cache, Turbo, HT (100W) DDR4-2400
Mémoire : 2* 8GB RDIMM, 2666MT/s, Single Rank -
Disque Dur 2* 300GB 15K RPM SAS 12Gbps 512n 2.5in Hot-plug Hard Drive, 3.5in -
Carte réseau Broadcom 5720 QP 1Gb Network Daughter
Dual-Port 1GbE On-Board LOM
iDRAC9,Enterprise
Graveur DVD +/-RW - Double alimentation redondante 750W
PERC H730P RAID Controller, 2GB NV Cache, Adapter, Low Profile
Garantie 3-3-3 sur site

Article N° :22**Serveur de stockage**

Processeur Intel Xeon Bronze 3204 1.9G, 6C/6T, 9.6GT/s, 8.25M Cache, No Turbo, No HT (85W) DDR4-2133
Chassis with up to 12 x 3.5" HDDs on BP, 4 x 3.5" HDDs on MP and 2 x 3.5" HDDs Flexbay, 1 and 2CPU
Mémoire 2* 8GB RDIMM, 2666MT/s
iDRAC9,Enterprise
Disque Dur 4* 4TB 7.2K RPM NLSAS 12Gbps 512n 3.5in Hot-plug Hard Drive
2* 600GB 10K RPM SAS 12Gbps 512n 2.5in Flex Bay Hard Drive, 3.5in
4 x ports Gigabit Ethernet
1 x USB 3.0 and 2 x USB 2.0 ports

Cahier des prescriptions spéciales AO 03/2020	Achat De Matériel Informatique Pour les Etablissements de L'université Abdelmalek Essaadi	16
--	--	----

Support: Raid 0, 1, 10, 5, 6, 5+1 (disque de secours)

Lecteur DVD-ROM 8X, USB, EXTERNE

Certifié pour VMware vSphere ,CitrixXenserver et Windows Server 2003,2008,2008 R2

Solution d'hébergement de vidéosurveillance (HVSS, Hosted Vidéo Surveillance Solution) intégrée, prise en charge de 10 caméras IP Axis maximum

Article N° :23

Ecran 24, LED Full HD VGA, 1 X HDMI 1.4

60.45 cm (23.8") Black

(1920x1080)

Le maitre d'ouvrages :

Le soumissionnaire :

**(Signature plus la mention lu et accepté
manuscrite)**

LE BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF